Mars 1999

Québec, le 29 mars 1999

Monsieur Bernard Bannon
Directeur des études
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Monsieur le Directeur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 17 mars 1999, des mesures prises par le Cégep Marie-Victorin pour donner suite au rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines* (DEC). Il me fait plaisir de vous annoncer que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes ont été données à son évaluation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait été à même d'apprécier la qualité de la mise en œuvre du programme évalué. Elle considérait toutefois que certains points pouvaient être améliorés, en particulier la définition des profils de formation offerts et les modalités d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Dans cet esprit, la Commission avait formulé au Collège deux recommandations en vue de bonifier la mise en œuvre du programme sous ces aspects.

La Commission prend note des actions entreprises par le Collège afin de définir des profils de formation qui se démarquent les uns des autres ainsi que des efforts déployés pour informer les étudiants à cet égard. Quant aux actions visant à mieux encadrer les modalités d'application de la PIEA, la Commission est d'avis qu'elles sont de nature à garantir l'équité recherchée à ce chapitre.

La Commission estime donc que les améliorations apportées par le Collège à la mise en œuvre du programme de *Sciences humaines* (DEC) répondent à ses attentes au regard des recommandations qu'elle lui avait formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer